



Pierre JARLIER
Sénateur du Cantal
Maire de Saint-Flour



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Copie pour information
Bien cordialement*

1, place d'Armes BP 36
15102 Saint-Flour Cedex
pierre-jarlier@wanadoo.fr

Tél. 04 71 60 98 78
Fax 04 71 23 87 23

Paris, le 05 NOV. 2009

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur vos préoccupations concernant les conséquences de l'application du décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction publique, pour les urbanistes diplômés de l'enseignement universitaire qui souhaitent se présenter au concours d'ingénieur territorial.

J'ai pris bonne note de votre correspondance et ai prescrit un examen attentif de ce dossier. Je ne manquerai pas de vous apporter une réponse dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien amicalement,

Eric WOERTH

Monsieur Pierre JARLIER
Sénateur du Cantal
Conseiller général
Maire de Saint-Flour
Palais du Luxembourg
75291 Paris Cedex 06

▲
MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT